



Extrait de procès-verbal
de la séance ordinaire du Conseil Communal
du mardi 8 décembre 2020

Présidence : Mr Luc GIEZENDANNER

Conseillers présents pour les votes : 45

Monsieur le Président assermente en début de séance un nouveau Conseiller : Monsieur Robert CRÜLL en remplacement de Madame Anne GUILLIN démissionnaire.

Le Conseil Communal informe :

1. Qu'en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)
2. Après avoir entendu le rapport des commissions chargées d'étudier les préavis
3. Considérant que les objets ont été régulièrement portés à l'ordre du jour

Il décide :

- De refuser l'amendement proposé par la Commission des Finances

Oui : 17 Non : 27 Abstention : 1

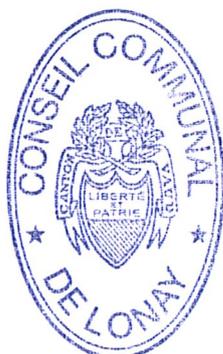
- D'accepter le **préavis n° 08/2020** : Budget 2021

Oui : 38 Non : 0 Abstentions : 7

- De nommer par acclamation Monsieur Alain BORBOEN, membre de la Commission de recours en matière d'impôts en remplacement de Monsieur Luc GIEZENDANNER
- D'élire Monsieur Philippe POHIER, membre de de la Commission d'urbanisme en remplacement de Monsieur Luc GIEZENDANNER, trois candidats étaient en lice.

Les électeurs peuvent formuler une demande de référendum dans les 10 jours, demande qui doit être signée par un cinquième au moins des électeurs.

Le Président
Luc GIEZENDANNER



Le Secrétaire
Georges DURAND